L'ABEILLE DE LA N.-ORLÉANS.

NOUVELLE-ORLÉANS

MARDI MATIN, [illegible] MAI

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES.

TROISIÈME PARTIE.

LA CAPTIVITÉ.

XIII.—(Suite.)

LA VISITE DES PRISONNIERS.

—Quelle que soit sa faute, reprit Amélie, il me semble bien à plaindre d'être si longtemps privé de sa liberté, et je n'en voudrais de sortir le fort sans avoir fait pour lui ce que nous avons fait pour des étrangers.... N'est-ce pas ma sœur?...

La reine, habituée à trembler devant les volontés de son redoutable époux, malgré les éclats dont il affectait invariablement de l'entendre, hésitait à répondre cette fois. Entre l'appréhension de commettre un acte capable de blesser cette autorité, et le premier qu'exerçait sur elle sa belle-sœur, elle ne savait que résoudre.

Mais il y avait là quelqu'un de bien plus perplexe et dont la position était autrement critique, c'était l'adjudant Van Doez!

Debout, à l'entrée de la galerie qui menait au cachot de Trenck, les clefs à la main, le pauvre adjudant semblait attendre un arrêt de mort.

Amélie ne laissa pas à sa belle-sœur le temps de se prononcer, et s'adressant vivement à l'adjudant:

—Ouvrez, monsieur, lui dit-elle; ouvrez, monsieur, ma sœur l'ordonne!

—Mais!.... balbutia-t-il, sans se résoudre à obéir.

—Ouvrez! ordonna d'un ton péremptoire le général de Saldern.

Le malheureux Hollandais, malgré son sang froid originel, ne s'était de sa vie trouvé dans une passe si fâcheuse; plus mort que vif, il se recommanda à Dieu, et introduisit la clef dans la première serrure.

—Plus vite, monsieur, plus vite! dit le major Reichmann.

Et, pour montrer sa déférence envers ses visiteuses, il écarta l'adjudant et ouvrit lui-même la seconde porte du cachot.

Mais il n'eut pas plutôt poussé la porte et jeté un regard dans l'intérieur, qu'un cri d'effroi s'exhala de sa poitrine:

—Personne!... le prisonnier s'est échappé!

—Le prisonnier? répéta Amélie.

—Oui, madame; cette chambre est vide!.... Que dira le roi en apprenant que j'ai laissé fuir le baron de Trenck!...

—Le baron de Trenck!... répéta-t-on autour de lui.

—Libre!.... il est libre!....

Et, saisie d'une convulsion, elle accompagna ces trois mots d'un rire strident et spasmodique, plus terrifiant cent fois que le cri qui la terrassait naguère dans le pavillon du parc de Bereuth.

Hormis la reine, personne n'y prit garde. En dépit de la présence de deux personnes si éminentes, éclatait un tumulte, une agitation, qui, comme une traînée de poudre, mettait en feu toute la citadelle.

Le général de Saldern lui-même négligeait un instant la reine et la princesse pour donner des ordres, et la reine, épouvantée de l'émotion d'Amélie, fuit par l'entraîner.

—Venez, ma sœur, lui dit-elle, venez; nous ne pouvons rester davantage ici!

Elle se laissa emmener et remonta en voiture, inconsciente d'elle-même, et répétant toujours, au milieu de son rire convulsif:

—Libre!.... il est libre!....

Pendant que le commandant du fort courait donner l'ordre de tirer le canon d'alarme, la reine et la princesse, suivies du général de Saldern, qui avait pourvu en quelques mots au plan urgent, quittaient à la hâte le théâtre de la tumulte; leur carrosse tournait d'un côté, au moment même où, de l'autre, Trenck, attardé, rentrait dans sa prison sans les apercevoir.

Nous avons vu de quel coup le frappèrent les paroles que lui lança le geôlier Daniel en le voyant reparaître.

—Parties!.... murmura-t-il en proie lui aussi, comme Amélie, au délire, mais non pas à celui de la confiance et de la joie;—parties!

Et ses jambes, chancelant sous le poids de cet excès de désespoir et d'infortune, faillirent se refuser à le porter plus loin.

Tout à coup, deux heures sonnèrent à l'horloge du fort.

A ce double appel de la cloche, il se redressa galvanisé.

—Ah! du moins, s'écria-t-il, je n'aurai pas failli à mon serment!...

Alors, d'un pas ferme, il pénétra dans l'intérieur du fort.

La garnison était sous les armes: le baron de Reichmann donnait des ordres avec une agitation fiévreuse.

Le prisonnier s'avança lentement, froidement, en adressant un regard plein de tristesse et de muette prière à l'adjudant Van-Doez, qui lui envoya en échange un signe exprimant moins de reproche que de résignation.

Le commandant Reichmann l'aperçut au milieu de son trouble, et n'en crut pas ses yeux.

—Monsieur de Trenck!...... Est-ce possible!...... Vous..... vous ici!......

—Pourquoi cette surprise, commandant! répondit Frédéric avec dignité; n'ai-je pas juré à Son Altesse le landgrave de ne pas chercher à m'évader!....

—Cependant...... fit le commandant, auquel la surprise coupait la respiration, cependant, vous avez quitté votre prison?

—C'est vrai, commandant, pendant deux heures. Et si je sort ne s'acharnait pas après moi avec une rare cruauté, vous n'en auriez rien su. Mais de là à une évasion, il y a loin; la preuve, c'est que me voici tenu par mon serment et par ma conscience plus sûrement que par tous les verrous.

—N'importe!.... vous avez franchi le seuil de cette forteresse! j'ignore par quels moyens.... à l'aide de quelle complicité.... gronda le baron en promenant autour de lui un regard sombre.

—N'attendez pas que j'accuse personne, commandant...... Des complices!...... je n'en ai pas.

—C'est ce que j'espère éclaircir sans vous.... Ah! monsieur de Trenck, Dieu m'est témoin que j'étais animé pour vous des meilleures intentions.... Je crois vous l'avoir prouvé.......

—C'est vrai, monsieur, je suis heureux de le reconnaître, et j'en conserverai une éternelle reconnaissance.

L'excellent baron de Reichmann fut sans doute ému de ces assurances et de la noblesse de ce prisonnier, qui se livrait lui-même; mais la consigne militaire, ses devoirs, sa responsabilité n'admettaient pas la sensibilité au les transactions. Ce fut toutefois avec plus d'amertume que de colère qu'il reprit:

—Vous l'avez voulu........ ne vous en prenez donc qu'à vous seul, si, désormais, je suis contraint de vous soumettre à un régime et à des sévérités que je comptais vous épargner toujours.

—C'est votre droit........ je m'y résigne sans réclamer et sans murmurer.

—Allez, monsieur. Rentrez dans votre cachot, et quittez, sur-le-champ, ces vêtements que vous avez perdu le droit de porter.

—Commandant, dit avec douceur Frédéric, il serait généreux de vous rappeler que je dois tout supporter de vous, même les injures.....

M. de Reichmann fit un nouvel effort pour vaincre ses tendances bienveillantes.

—C'est juste, dit-il. Allez...... Allez...... et rappelez-vous, à votre tour, quelle lourde responsabilité pèse sur moi.

Frédéric lui adressa un salut plein de déférence, et se remit aux mains de l'adjudant Van Doez:

—Capitaine, lui dit-il de manière à être entendu de tout le monde, reprenez possession de votre prisonnier, qui n'a plus de motifs pour déjouer votre surveillance, et qui vous demande pardon de l'avoir fait.

XIV.

LE COMPLOT.

Trenck, réintégré dans son cachot, reprit son uniforme de prisonnier. Mais ce n'était rien; la peine la plus sensible fut celle que lui causa la privation de sa table, de ses papiers, de ses crayons et même de ses gobelets. On ne lui laissa qu'une Bible. Sa plus douce distraction était de composer des morceaux de littérature en vers et en prose. Quand il écrivait, il oubliait pour les créations de l'esprit les dures réalités de la vie matérielle. Cette consolation lui devenait impossible, et ce devait être aussi une peine pour ses amis, car, grâce à l'intermédiaire de l'adjudant Van-Doez, qui lui servait de confident et de messager, ses écrits étaient remis à Léo, qui les recopiait avec soin, et ce fut eux qui formèrent plus tard le noyau d'une publication des œuvres de Frédéric de Trenck.

Il put même alors rédiger, à l'adresse de l'impératrice Marie-Thérèse, un mémoire que Léo dut garder assez longtemps, mais qu'il transmit à Vienne, aussitôt que la fin de la guerre le rendit possible.

Ainsi, de ce moment, plus de ces tolérances qui rendaient son sort moins pénible. On lui interdit jusqu'à la lumière. Son cachot ne s'ouvrit plus qu'aux heures réglementaires. En un mot, sauf ses fers, il retrouva à l'Etoile les rigueurs de la citadelle.

Mais pas une plainte ne lui échappa. Le baron Reichmann accomplissait son devoir, il était dans son droit; Frédéric le comprenait; chargé de sa garde, sous sa responsabilité personnelle, il était tout simple, après l'alerte qu'il venait d'essuyer, qu'il prît ces précautions pour l'avenir. Cette conduite ne ressemblait en rien à la vengeance raffinée et aux persécutions cruelles du major Jackinsky.

Le général de Saldern, remplaçant momentanément, et parce qu'il était à Magdebourg le premier en grade, le landgrave de Hesse-Cassel empêché d'exercer son gouvernement, mais toujours gouverneur en titre, le général avait vu sa surveillance déjouée pendant deux heures; il n'était pas, malgré les faits, obligé de compter sur l'engagement pris par Trenck vis-à-vis du landgrave.

La malheureuse issue de sa tentative pour se rapprocher de la princesse justifiait toutes les mesures dont on entourait sa captivité.

Quand bien même l'infortuné aurait eu des raisons fondées de se plaindre, une pensée dominait et absorbait ses impressions. C'était celle de l'incendie de sa démarche, de la fatalité qui avait présidé à la coïncidence de sa sortie avec la visite de la sœur du roi. Cette occasion, cette chance perdue, quand se représentera-t-elle? Jamais, sans doute!

Puis, dans ces longues et sombres méditations, une considération le ranimait, le consolait encore: Amélie était demeurée fidèle à son souvenir; sa démarche pour se rapprocher de lui en fournissait la preuve. Partant de là, il entrait dans le royaume des chimères, se disant qu'ayant trouvé une fois moyen de déjouer les obstacles qui les séparaient, peut-être renouvellerait-elle ce miracle d'une façon ou d'une autre.

Un grave sujet d'anxiété vint bientôt faire diversion aux préoccupations de nature diverse, sans combats qui agitaient son esprit. Dans ses sombres visions,—visions enveloppées de fort près,—l'adjudant Van Doez lui fit comprendre qu'on se doute que l'enquête rigoureuse du commandant de place menaçait d'aboutir et d'atteindre ses deux complices.

Rien ne pouvait lui causer un plus vif chagrin. C'était prendre un remède. Que le guichetier Daniel fût découvert, c'était un malheur assurément; mais celle cet homme avait touché le prix de sa coopération, il n'avait rendu qu'un service vénal. Le brave adjudant, c'était tout autre chose.

Il s'était généreusement dévoué, n'avait pas fait un marché, mais un acte d'amitié, de confiance, et pour ce concours généreux une position terrible était suspendue sur sa tête! Le moins qu'on pût faire, c'était de lui enlever sa liberté, de même que on avait enlevé la [illegible] pas un mot d'autre reproche que le sien [illegible] attaché à son grade.

Ce qui redoublait la douleur de Trenck, c'était de reconnaître l'inaltérable bienveillance de cet excellent et loyal ami, qui ne trouvait pas une parole de reproche à lui adresser, et il [illegible]

C'est en de tels moments qu'il se promettait à lui-même son bonheur, à commencer par le roi, et qu'il regrettait sa parole imprudemment donnée, dans une heure d'entraînement et de faiblesse, au gouverneur de Magdebourg!

Il était sous l'influence de ces pensées [illegible]

AFFICHES.

Suite de la page 1.

[illegible]

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL........Propriétaires.
A. H. DAVENPORT.................Directeur.
A. KITTREDGE.......................Trésorier.

Grande ouverture de la saison d'été.

LUNDI SOIR, 27 MAI 1867.

La saison sera inaugurée par des vaudevilles, des comédies, des ballets, des pantomimes et une variété de spectacles tels qu'on n'en a pas encore vus à l'Académie de Musique.

Afin de bien représenter les nouveautés ci-dessus, la Direction a engagé les artistes suivants: M. Harry Pearson, M. A. H. Davenport, et d'autres artistes parmi lesquels se trouvent Mlle Eva Brent, les Zanfretta.

Par suite du grand succès de PERFECTION et à la demande générale, cette comédie sera jouée de nouveau. Les rôles ont été distribués comme suit:

Chas Paragon	M. A. H. Davenport
Sir Laurence Paragon	M. Harry Pearson
Sam	M. Jas. Coffins
Kate O'Brien	Mlle Eva Brent
Susan	Mlle Josie Zanfretta

(Qui remplira, pour la première fois, un rôle parlant.)

Première représentation de

DECHALUMEAU,

Pantomime comique d'Alex. Zanfretta.

26 mai

VILLES DE BAINS.

STEAMER CREOLE!

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer

CREOLE,

fin marcheur et à basse pression, capitaine CHARLES WALKER, reprendra le service régulier, entre la Nouvelle-Orléans et les endroits ci-dessus, comme suit:

Les MARDIS et les JEUDIS—à l'arrivée du convoi de 2 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS—à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

AU RETOUR:—Il partira d'Ocean Springs tous les MERCREDIS SOIR, VENDREDIS MATIN et DIMANCHES SOIR.

Le Créole ira tous les SAMEDIS jusqu'à Pascagoula.

Il sera donné avis de la reprise du service de Pascagoula.

Ces voyages et départs se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de hautes eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à

PETER MARCY,
Rue Carondelet, No 28.

7 mai—1m

Départ, MARDI, 28 du courant, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas—Le paquebot régulier J. D. HINDE, capitaine J. P. Forsey commis N. P. Millard, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret pour la rivière Atchafalaya, Brashear City, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville, et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

ALLEN SMITH,
chez Ducré Greenberg & Co, Vieille-Levée, No 88.

J. S. Fagaud, agent pour les annonces, rue Gravier, No 30. 28 mai

---

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

WILD WAGONER, Capitaine Barance—Commis Lihane.

Part tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi.

NINA SIMMES, Capitaine Troxler—Commis Dupré.

Part tous les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi, et VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Transport de passagers et de fret à tous les débarcadères intermédiaires.

Après ce voyage, le "Lafourche" s'arrêtera momentanément pour cause de réparations.

8 mai — A. C. GODDIN Président.

DÉPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le beau bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, VICTORY, capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis, partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille-Levée.

J. S. FAGAUD, Agent d'annonces, 15, Front street

Le VICTORY a des pilotes de la Côte et prendra des passagers aux taux des packets. 21 mai

---

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, à partir du 1er mai, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera à l'arrivée du convoi de MIDI, excepté le SAMEDI, jour où le bateau partira à l'arrivée du convoi de TROIS HEURES et sera de retour à l'extrémité du chemin de fer le LUNDI, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr, rue de Chartres, No 26.

30 avril—un

DÉPART, tous les SAMEDIS à 5 heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, CLEONA, Capt. C. C. Pickett (J. B. Smith, commis), partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Il partira de Washington tous les Mercredis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

POLLINGUE & GAJAC, No 9 rue St Louis

Le CLEONA a des pilotes de la côte et prendra des passagers aux taux des packets. 6 mai

---

Pour les Attakapas.

Le bateau à vapeur TECHE, neuf, confortable, faisant des voyages deux fois par semaine—capitaine S. P. Delahoussaye—se reliant au bateau à vapeur "Iberville," partira de Plaquemine deux fois par semaine—les dimanches—et transportera les passagers et le fret à Brashear City, Berwick City, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nouvelle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Teche; pour Vermillonville, Pont Breaux, Lafayette, Grande Pointe, Abbeville. Le fret consigné à MM Berin et Tattie, à Plaquemines, sera transporté sans délai, en trente heures, à un prix modéré de transport.

Les personnes qui expédieront du fret par le steamer "Teche" obtiendront un escompte de 5 pour cent sur le fret payé d'avance.

Les taux sont les mêmes que pour les bateaux de l'intérieur et par chemin de fer des Opelousas.

Pour plus de détails, s'adresser à bord du "Iberville" ou à

PRICE, HINE & TUPPER,
J. J. COMAUX,
A. B. CHARPENTIER,
ROBT. HARRE

3 mai—1m

Pour la Grande Ile (lieu de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, reprendra son service régulier à la côte du Golfe, le 13 du courant. Il partira de la tête du canal Harvey, au face du Stock Landing, Jefferson City, les mardis et à 8 heures et demie du matin. Il partira de la Grande Ile, pour s'en revenir, les lundis et les mercredis et les vendredis, à 7 heures du matin.—N. B. On dînera sur le bateau pour le prix ordinaire à bord.

Pour plus de détails s'adresser à

HARVEY, Mc MAHON & Co,
rue Carondelet, No 122.

14 mai—1 m

Nouvelle route pour les Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant conclu des arrangements pour placer un bateau—INGOMAR,—capitaine F. E. Burke, pour le service des Attakapas, à partir de Plaquemines et se reliant aux bateaux de la "Compagnie de paquebots du Bayou Sara", sollicite du fret et des passagers.

L'INGOMAR partira de Plaquemines tous les Dimanches et tous les Mercredis, à 10 heures du matin.

Le frêt devra être expédié par le "LAFOURCHE", tous les Lundis et tous les Vendredis. Les passagers devront s'embarquer sur le "WILD WAGONER" tous les Mardis et tous les Samedis.

Ces bateaux se relieront parfaitement et il n'y aura pas de retard.

E. J. ETIE, président.

18 mai—1m — A. MEYNIER jr agent, 21 rue St Louis

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE,

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Guée, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR: il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4.
J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

5mai

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. B. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

POUR LES ATTAKAPAS.

Le paquebot de la malle des Etats-Unis ANNA E., capitaine E. B. Trinidad, se reliant au "Wild Wagoner" et au "Lafourche", paquebots de Bayou-Sara et de la malle des Etats-Unis, partira de Plaquemines deux fois par semaine—les Dimanches et les Mercredis—après l'arrivée du "Wild Wagoner". Au retour, il arrivera à Plaquemines les Samedis et les Mardis, à temps pour se relier au "Lafourche" qui descendra le fleuve. L'Anna E. étant le seul bateau de la malle ne transportant pas de frêt, part immédiatement après l'arrivée des paquebots de Bayou-Sara, pour tous les débarcadères du Bayou Têche, y compris la Nouvelle-Ibérie, à la ligne de diligences à quatre chevaux de Price & Sawyer, lesquelles transportent les malles des Etats-Unis au Lac Charles, à Washington, Opelousas, Grand-Côteau, Vermillionville, Abbeville, Alexandrie et tous les points intermédiaires. Les personnes qui achèteront des billets d'entrée bateaux se relient, à Plaquemines, à des paquebots de Bayou-Sara, devront s'assurer elles-mêmes de moyens de transport.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie de Paquebots de Bayou-Sara, ou à

PRICE, HINE & TUPPER,
ROBT. HAVE,
A. B. CHARPANTIER.

3 mai—1m

STEAMBOAT HENRY GILMORE.

Capitaine..............Jean Marie LECAMUS
1er Commis..............C. D. BAILLON

POUR LES ATTAKAPAS.—Partira Mercredi, 29 du courant, à 5 heures du soir et transportera le frêt à Brashear City, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, Nouvelle-Ibérie, Fausse-Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Têche. Pour Vermillonville, Pont-Breaux, Lafayette et Abbeville.

Le susdit bateau est assuré à la Compagnie des Marchands de cette ville.

Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à A. B. Charpentier. Mardi—au 28.

BLADON SPRINGS--Sources de Bladon, -- Comté Choctaw, Alabama.

CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.

Nous croyons devoir appeler l'attention des malades, d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyssenterie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies auxquelles les femmes sont sujettes et de la syphilis.

Prix de la pension............ $15 par semaine.

Des bateaux partant de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources

JAMES CONNOR & CO.
Propriétaires.

10 mai—4m

HOTELS, RESTAURANTS, etc.

LA DOMINICA.

CONFISERIE, PATISSERIE, Glaces, Sorbets, Lunch, RESTAURANT.

RUE DU CANAL, (angle Bourgogne.)

MM. LAMBERT & GASTINEL ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et connaissances ainsi qu'au public, qu'ils ont devenu les acquéreurs de cet établissement et qu'ils en feront l'ouverture aujourd'hui SAMEDI, 18 mai.

Ils n'ont reculé devant aucun sacrifice d'argent pour donner à leur établissement un cachet de luxe et d'élégance qui n'atteint aucun de leurs devanciers à la Nouvelle-Orléans. Leurs salons si vastes, si aérés, si commodément distribués, ont été rehaussés de tout ce qu'il y a de plus élégant, de plus recherché comme ornementation, mobilier et éclairage, et le service en sera confié à des employés habiles, attentifs, prévenants. Tout est calculé de façon que le client soit satisfait sous le rapport du confort, de la variété, de la supériorité des articles et de la modicité des prix.

Outre CONFISERIE, PATISSERIE, GLACES et SORBETS, on trouvera tous les jours chez les soussignés un LUNCH fin et varié, et un RESTAURANT qui restera ouvert jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ce restaurant sont attachés un Chef et des Aides de premier ordre; il sera toujours pourvu de toutes les primeurs du marché; d'une CAVE composée des VINS de tout pays, des meilleurs crûs, de LIQUEURS fines de toutes sortes.

MM. LAMBERT & GASTINEL ont engagé les services d'un GLACIER hors ligne, dont on appréciera vite les mérites.

Les nouveaux propriétaires comptent de nombreuses années d'expériences dans cette ligne d'affaires, comme Chefs dans les maisons de premier ordre dans les principales villes d'Europe et d'Amérique.

Toujours Bonbons, Cartonnages, Sacs, Pochons, Cornets etc., etc., tout importés directement des meilleures plus renommées de Paris.

SALON pour DAMES au rez-de chaussée.

18 mai—1m

PHENIX HOUSE, — au Lac Pontchartrain. — MIGUEL, Propriétaire,

Annonce à ses amis et au public qu'il vient de mettre son établissement en parfait état pour les recevoir. On trouvera à sa table toute ce que

La Mer, l'Air et la Terre

peuvent donner de mieux. Sa cave est pourvue des meilleures qualités de VINS et de LIQUEURS. Il sollicite la même patronage que par le passé. 13 mai—1m

---

HOTEL DE MANDEVILLE.

L'ancienne maison de LESTRADE tenue maintenant par François Cousin, ayant fait les préparatifs nécessaires, ouvrira DIMANCHE, 12 du courant.

Pour les personnes qui viennent passer la journée seulement, le prix sera de $2 par repas et par personne (compris le vin); et pour les pensionnaires le prix sera de $8 50. 10 mai—1m

---

Hôtel de la Grande Ile.

Ce magnifique établissement qui vient d'être totalement remis à neuf, sera de nouveau ouvert au public le 15 de ce mois. C'est un excellent endroit pour les baigneurs; la situation est admirable, et la pêche y est abondante. Le magnifique bateau à vapeur ST-NICOLAS, partira pour la Grande Ile trois fois par semaine, de la tête du Canal Harvey, en face du Stock Landing.

10 mai—1 m

AVIS.

E. SOULO, propriétaire de l'HOTEL D'EUROPE à BILOXI, Miss., annonce à ses nombreux amis ainsi qu'aux étrangers qu'il vient de faire la RÉOUVERTURE de son établissement. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour satisfaire les personnes et les familles qui voudront bien le renouer. 2 mai—1m

---

RESTAURANT FRANÇAIS,

19..............RUE ROYALE..............39

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

1er mai

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON et premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des meilleurs crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—

HOTEL FIJUX,

10, WAVERLEY PLACE.—*New-York.*

MR. E. JULES FIJUX recommande pour la saison prochaine aux nombreux voyageurs de la Louisiane, son hôtel qu'il vient d'agrandir.—Table d'hôte française et prix modérés. 26avril—3m

---

A LOUER.

La belle résidence No 134 de la rue des Remparts, près le coin Toulouse. On la livrera immédiatement. S'adresser sur les lieux ou au bureau de l'Abeille. 25 avril

Maison à Louer.

MAISON à louer, rue d'Orléans, No 65, entre Dauphine et Bourgogne.

S'adresser sur les lieux. — Possession immédiate. 16 mai—10f

MAISON A LOUER

(POUR LE 1er JUIN)

No 121 rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne.

Cette maison se compose de deux grandes chambres au rez-de-chaussée, deux idem au premier et deux au second; dans la cour, six chambres de cuisine, water-work, citerne, installation de gaz dans toute la maison. S'adresser à T. ZELLER. rue Bienville 107.

21 mai—9f

A louer dans le Troisième District,

PLUSIEURS CHAMBRES MEUBLÉES.

La maison vaste et aérée, entourée d'une large galerie et située au milieu d'un grand et beau jardin peut être considérée comme une résidence de campagne.

Note. Les chars de la rue du Canal aux Casernes passent devant l'habitation.

S'adresser chez HEBERT & ESCOUSSE, 181, rue de Chartres

24 mai—5

Avis.

LOUIS DUVIGNEAUD, Notaire Public et Avocat,

86, Passage de la Bourse.

4 mai—1m

Grande Nouveauté de Printemps,

ETOFFES POUR PANTALONS,

Et Vêtements complets,

CHEZ

E. GIRARD & COUTEUX

32, RUE DE CHARTRES

Enseigne Bonne.

EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX:

CASIMIRS D'ÉTÉ, ÉTOFFES ESPAGNOLES, SATINETS DE LAINE, DRAPS LÉGERS NOIRS, CACHEMIRES COULEUR, MÉRINOS, &c., GRAIN DE POUDRE, BOMBAZINES, ALPAGAS, SATINS IMPÉRIAL, DUCKS BLANCS, COUTILS ANGLAIS, PIQUÉS À GILETS, GINGA FUR SIL, DRAPS À BILLARD, DOUBLURE et FOURNITURES.

E. GIRARD & COUTEUX.

janvier—6m

A VENDRE

[illegible] s'adresser à M. G. de FERIET, [illegible] rue Royale, No 62, entre les rues Canal et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les [illegible] Pacifique.

[illegible table of fares: Prix — 1re Classe, Entrepont, Pont — St-Thomas, Havane, Porto Rico, Hayti, Santiago de Cuba, Jamaïque, Martinique, Ste Lucie, St Vincent, La Grenade, La Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, La Guayra, Puerto Cabello, Ste Marthe, Colon, ... San Francisco, Acapulco, Punta Arenas, La Union, La Libertad, Acajutla, San José]

Passage dans une cabine [illegible] point arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire

Passage dans une cabine [illegible]

Passage d'entrepont [illegible]

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un cabine dans les cabines antérieures du [illegible]

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 (or) sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de matelots.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR FERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an à 1. 2 1. — 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE	capitaine Lemarié	Samedi	1er juin
ST-LAURENT	" Bocandé	Samedi	15 juin
PEREIRE	" Duchesne	Samedi	29 juin
VILLE-DE-PARIS	" Surmont	Samedi	13 juill.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160; Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165; Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE,
directement.

TAMPICO, capitaine Rousseau........samedi 8 juin
VERA CRUZ, capitaine Hilliard..........samedi 22 juin

Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en or, le vin compris.

Les voyageurs pour le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en économisant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5 avril — V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents aménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125, Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 109.

Février—3m

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à servir des communications directes, par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.

De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUFERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
25 mars—1an — MAURY & CO. rue Gravier, No 100.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2000 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2000	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vandes, "
HAVANA	2000	"	Palmer, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1600	"	Quick, "
MATANZAS	1600	"	Ryder "
MISSOURI	1600	"	Hudson "

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CRERVY, NICKERSON & CO, agents,
38 rue Carondelet, Nlle-Orléans,
Geo. B. HARTSON, président,
15 sept — No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants:

GEO. CROMWELL........Capitaine E. E. Vail.
GEO. WASHINGTON........Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT........Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE........Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. E. Vail,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 1er juin à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour BREME.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

POUR PARA ET RIO DE JANEIRO, BRESIL.

Départ: LUNDI le 10 juin prochain.

Le Magnifique vapeur

CATHARINE WHITING,

.......................Commandant,

partira positivement pour Rio de Janeiro, le LUNDI 1 de juin prochain.

Les personnes qui désireraient émigrer au Brésil, sous la protection du gouvernement impérial, par lequel le dit vapeur est affrété, peuvent se procurer tous les renseignements désirables en s'adressant au seul agent du gouvernement pour l'émigration brésilienne.

D. DE GOICOURIA,

No 5, rue Carondelet, bureau du fond du rez-de chaussée. 12 mai—au10j

---

POUR LE HAVRE,

Départ, samedi 8 juin.

La barque française, BORDELAISE, capitaine Brel, ayant de magnifiques installations pour passagers, partira au jour indiqué. Pour passage de 1re et 2de classes, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

LEISY & LORLBER, consignataires.
28 mai—7 — 9 rue Carondelet

Pour Bordeaux.

LE navire français NOUVELLE HELVÉTIE, capitaine, Bernlard, ayant son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, dans le plus bref délai.

Pour passage, seulement, le navire ayant de magnifiques aménagements, s'adresser à

C. CAVAROC & Co.,
21 mai—8f — No. 5, Passage de la Bourse.

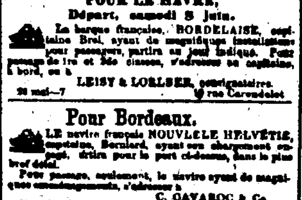

Avis au public.

BILLARDS ANTOGNINI

POUR de plus amples renseignements, s'adresser à la salle de Billards de l'Hôtel St Charles.

26 avril—1m

20... Rue de Chartres ... 20

C. JAUBERT & CO.,

Offrent aux Marchands de la ville et de la campagne un grand stock de MARCHANDISES SÈCHES, étrangères et du pays, cotonades à la balance et bien choisies.

Se composant d'un assortiment général, ainsi qu'un assortiment de [illegible]

[illegible] CHAPEAUX [illegible]

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

[illegible] rue St-Louis, 12 & 14

L. A. BELLANGER,

F. DUMONTEIL, SUCCESSEUR,

Coin Canal et Bourbon.

Confiseries! Pâtisseries!

LUNCHES! SOUPERS! REPAS SUR COMMANDE.

M. F. DUMONTEIL a l'honneur de prévenir le public qu'étant devenu acquéreur de cet établissement à partir de ce jour, il ne négligera rien pour continuer à mériter la vogue que son prédécesseur avait su acquérir.

CORDES DE BOIS.

MESURE EXACTE.

1000 CORDES A LIVRER.

FRENE (coupé en 3 morceaux) à $ [illegible] LA CORDE.

CHÊNE (coupé en 3 morceaux) à $ [illegible] LA CORDE.

FRÊNE (coupé en 2 morceaux) à $ [illegible] LA CORDE.

BOIS coupé et fendu, seulement $ [illegible] LA CORDE.

Donnez vos ordres à nos charretiers en laissant un mot au No [illegible] de la rue du Canal, No 88.

J. H. TODD, agent.

A quatre portes au-dessus de la rue de Chartres.

13 mai

A VENDRE

UN MAGASIN DE PRIX, en briques et à trois étages, No 3 des bâtisses Marigny, entre les rues Marigny et Mandeville, Troisième District, pied au magasin et des chambres de bois de la ville. Pour les conditions, s'adresser à M. G. de FERIET, encanteur, rue Royale No 62, entre les rues Canal et Bienville.

AVIS D'EXPRESS.

COMPAGNIE D'EXPRESS DE LA NLLE-ORLEANS ET DES BORDS DU LAC.

Bureau, rue de la Commune, No 146, au-dessous de l'Hôtel St Charles.

Cette Compagnie, dans le but de donner des facilités au public, est prête à transporter des paquets de valeur, des bagages et toute espèce de fret, de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula, et aux points intermédiaires, à Mandeville, &c.—Des wagons vont quérir et livreront du fret dans tous les quartiers de la ville.

Des messagers accompagneront les articles d'Express et les livreront aux résidences.

Cette Compagnie se relie aux Compagnies d'Express du Sud et du Texas pour toutes les parties du pays.

Les ordres doivent être laissés au No 146 de la rue de la Commune.

Fevri—1m — N. J. WILSON, surintendant.

Société d'Assurance Equitable de la vie aux Etats-Unis.

ACTIF..............................$2,000,000.
Revenu Annuel..............................1,000,000

WM. C. ALEXANDER..................Président.
H. B. HYDE..................Vice-Président.
GEORGE W. PHILLIPS..................Actuaire.
J. W. ALEXANDER..................Secrétaire.

Les soussignés, agents de cette riche compagnie, sont maintenant prêts à donner les meilleures polices, aux conditions les plus libérales. Le système est purement mutuel "et, d'après la charte, tout le bénéfice revient aux assurés." Les dividendes sont déclarés annuellement et, si on le désire, ils peuvent être appliqués, comme paiement comptant, à la prime. On peut se procurer tous les détails et des polices en blanc en s'adressant au soussigné.

FOSDICK & STOCKTON,

Agence générale pour la Louisiane et le Texas, rue du Camp, No 26, coin Natchez. 11 mai—1m

---

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord; au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT,
Surintendant-général à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent général au Sud, Nlle-Orléans.

12 mai—6m

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 126 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage, dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du frêt, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals pique-niques, &c, et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs malles, leur gibier, des paquets, du frêt, dans tous les quartiers de la ville en les faisant marquer convenablement aux soins de la compagnie. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville; les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCE

MUTUELLE HOME DE LA VIE

A CINCINNATI (OHIO.)

Officiers:

ORREN E. MOORE, Président,
ISAAC W. PARKER, Vice-Président,
CHAS. H. FROST, Secrétaire.
H. PERALTA, agent général pour les Etats de la Louisiane, du Mississippi et du Texas.

BUREAU: RUE ROYALE, No 18.

Directeurs:

ROBERT MOORE, de Robert Moore & Co,
S. S. DAVIS, de S. S. Davis & Co,
JOHN F. TORRENCE, commissaire des travaux publics,
CHAS. F. WILSTACH, maire de Cincinnati,
GEORGE F. NOYES, Juge de la Cour d'Epreuves,
H. A. MORRELL, solliciteur de la ville,
SAML. WILSON, Wilson's Cloak House,
ORREN E. MOORE, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie,
JOSEPH C. BUTLER, Président de la Banque Lafayette,
W. C. MIDDLETON, de Jennings & Butterfield,
S. W. BIEBERN, Auditeur de comté,
Col. THOS. L. YOUNG, Compagnie d'Assurance Equitable,
BENJAMIN HOMANS, Jr, de Homans & Co, banquiers,
S. S. W. McLEAN, bureau de l'"Enquirer",
A. AUB, de Aub, Prankel & Co,
H. PERALTA, Auditeur d'Etat, Nouvelle-Orléans,
JOHN L. EICHNER, Memphis,
J. T. KECKELER, Compagnie d'Assurance Equitable,
J. W. PARKER, de Parker et Dixon,
GARRETT T. DORLAND, marchand de bijouterie en gros,
H. C. YOUNG, de Young & Holmes,
H. KESSLER, Président de la Compagnie d'Assurance Auk.
SAML. A. SARGENT, propriétés foncières,
ALFRED T. GOSHORN, de Mills & Goshorn.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie est présentement et très favorablement établie; elle est prête à émettre les polices d'après les différents plans approuvés, à des conditions plus avantageuses qu'aucune autre compagnie. La "Home" étant exclusivement MUTUEL, tout bénéfice revient aux porteurs de polices, chacun étant actionnaire en vertu de sa police. Les dividendes sont déclarés annuellement.

25 mai

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

---

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à scie, des machines à égrener le coton, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, etc. à des prix raisonnables.

Janvier—1an — LEEDS & CO

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(*Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.*)

CAPITAL................$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général,
63......Carondelet......63.

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bourbon.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15 février—1 an

BROOKS, MACDONALD & Co.,

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 66,

Nouvelle-Orléans,

James M. Brooks, Le H. LeGay, Hugh Macdonald.

Avril—6mois

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.

Bureau central: rue du Camp, No 21.

DÉPOTS:

Au No 13 de la rue Crossman, aux Nos. 71 et 73 de la rue Front, aux Nos. 19 et 21 de la rue St-Thomas, au No 5 de la rue Marigny, aux Nos. 36 et 37 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président,
JNO F. FRANZ, Surintendant,
WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

5 fév—6m

BABCOOK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 24 rue Tchoupitoulas,

Nouvelle-Orléans. Les Farines, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 16 fév

---

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités.

Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, drapeaux, [illegible] d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc, cornaliches, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,
19 mars — rue de Chartres, No 18.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons.

PRÉPARÉ à la NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent stimulant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PEEL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants,

Nlle-Orléans (Le.), 136, rue de Chartres.

Geo. L. [illegible] & Bro., rue de la Commune, No [illegible], Agents pour la vente en gros.

A vendre par tous les DROGUISTES ET MARCHANDS. 25 mars—1 an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires,

De toutes espèces de

MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES, A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, & ameublement, en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des machines mobile et à finisse, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co.
Rue Perdido, No 2.

VENTES JUDICIAIRES.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens vs. Martin Gordon Jr.

SIXIÈME COUR DU DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à l'adjudication de:

1o—Deux certains billets, chacun de la somme de cinq mille piastres ($5,000 00) souscrit par P. Colomb, à son propre ordre, [illegible] 1860, payables respectivement à un et deux ans de date, au comptoir de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville. Les dits billets sont parafés No Varietur, avec la date du 9 d'avril 1861, par John Mossline notaire, et sont aussi endossés par Martin Gordon Jr. [illegible] protêt et de la notice de protêt. Les dits billets portent intérêt au taux de huit pour cent l'an, [illegible] Protestés le 11 décembre 1860, par Martin Magner, notaire public.

2o.—Deux billets chacun de la somme de neuf cent [illegible] piastres et soixante-six cents ($916 66), souscrits par J. G. Wilson, à la Nouvelle-Orléans, du 11 d'avril 1861, payables aux comptoirs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville, le 1er avril 1862, à l'ordre du défendeur, dans la présente affaire, par lequel les billets sont endossés (notice de protêt dispensée). Les dits billets portent intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date de leur échéance à parfait paiement et sont parafés Ne Varietur, Nouvelle-Orléans, sous la date du 11 d'avril 1861, par Theod. Guyol, notaire public, protestés le 11 décembre 1861, par S. Magner, notaire public.

3o.—Deux billets, chacun de la somme de neuf cent quatre-vingt-neuf piastres et quatre vingt-dix neuf cents ($989 99), souscrit par J. G. Wilson, à l'ordre de Martin Gordon, Jr., et par celui-ci endossés (protêt dispensé), tous deux payables aux Comptoirs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville, le 1er avril 1862, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, [illegible] jusqu'à parfait paiement. Parafés et protestés, de même que les deux billets ci-dessus, dernièrement dont cis.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—29—4,13,21,29 juin

HENRY HART vs CHARLES UZEE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans — No 19,182—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet numéro Soixante-Six borné par les rues du Camp, Sixième, Septième et des Magasins, et désigné par le numéro vingt-trois du dit îlet. Le dit terrain mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Septième, entre celles de Camp et des Magasins, sur une profondeur de cent-vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte au rapport de J. F. Coffey, écrivant notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 mai—juin 5,13,21,29

H. C. PETTY vs ROBINSON & JONES

CINQUIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,330—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 mai 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Les machines, cuves et ustensiles appartenant à la distillerie et aux moulins situés aux Nos 393, 395 & 397 rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville, ainsi que tous les meubles et effets qui s'y trouvent.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 mai—31; juin 8,4,6

CAMILLA D. DAMERON vs JAMES D. DAMERON

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,350—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description:

CINQ CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dorgenois, de la Commune et Banks et désignés par les numéros Trois à Sept inclusivement. [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges, servitudes et appartenances.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 avril—mai 4,13,21,28

J. BLUM & CO vs ALEX. L. MARKS.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,346—

WRIGHT BRINKERHOFF & CO. vs le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans, No 17,166. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le mercredi, vingt-neuf mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Six caisses de marchandises, suivant inventaire déposé en mon bureau, pour recours.

Saisies dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 mai—25,28,29—3,5 juin

ELIAS BLOCK vs S. WOLLENBERG & Co.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI trois de juin 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une certaine distillerie, située au No 100 rue Tchoupitoulas, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dimanche—28,31—3 juin

Thomas H. O'Brien vs la goëlette Julia et les Propriétaires.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,175—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, huit de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

La goëlette JULIA ensemble avec ses agrès, mâts, voiles, etc., telle qu'elle se trouve maintenant au Dock d'Anderson, à Alger, rive droite du fleuve Mississipi.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente aura lieu à la seconde et dernière, la dite goëlette sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, sujet aux privilèges et hypothèques, [illegible] Il sera aussi vendu pour s'acquitter de la dite vente. [illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 mai—27—1, 4, 8 juin

John Wm. Murrell vs Calvin Tate—George H. Murrell vs le même.

CINQUIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans—Nos 16,309 et 16,300—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le MARDI, dix-huit de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Deux terrains situés au faubourg Saulet, autrefois Municipalité No Deux, (aujourd'hui Premier District) de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Thérèse, St-Thomas, St-Bernard et Benjamin, et désignés par les numéros Deux et Trois, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié voyer, le 12 de janvier 1846 et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas entre celles Ste-Thérèse et Benjamin sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Benjamin Rodriguez de François Saulet, suivant acte au rapport dudit Octave de Armas, en date du 13 février 1846 et acquise d'un défendeur au moyen de l'acquisition qu'il a faite dudit Benjamin Rodriguez, suivant acte au rapport de J. R. Beard, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 mars 1863.

2o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, au faubourg de l'Annonciation, désigné par le numéro Deux de l'îlet compris entre les rues des Religieuses, St-Jean-Baptiste, Jersey et Célestin, d'après plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, le 5 d'avril 1850 et déposé pour recours en l'étude de O. H. Perry, ci-devant notaire public en cette ville, suivant acte de dépôt, en rapport du 4 d'octobre.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue des Religieuses, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Compagnie de l'Amélioration du Canal de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de Joseph S. Beard, ci-devant notaire public en cette ville en date du 3 juin 1850.

3o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Religieuses, St-Jean-Baptiste, St-Jacques et Célestin et désigné par le numéro six dans l'îlet compris [illegible] dit terrain mesure trente pieds de face à la rue St-James, sur trente-un pieds une pouce et cinq lignes de profondeur [illegible]

Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par le sieur Joseph Uzee, à une vente publique faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'encontre de M. Holt vs Joseph Uzee, No 12,976 de l'ancienne Cour de District du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il appert d'un acte de vente dressé par le Shérif et daté du 9 juin 1849, inscrit au livre C page 90, au bureau du Greffier de la dite Cour aujourd'hui celui de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

La dite propriété a été subséquemment acquise par le défendeur de la succession de dit Joseph Uzee, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 d'avril 1855.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17,24—4,11,18 juin

Richard Johnson, vs. John H. Gennison.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 11,062. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro six dans l'îlet numéro trois, borné par les rues Villeré, Conti, des Marais et Bienville, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 de décembre 1846, mesurant vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Villeré, sur cent huit pieds de profondeur, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été vendue par le défendeur à Gardner Johnson, suivant acte au rapport de George Babbitt, notaire public en cette ville, en date du 12 décembre 1867 et subséquemment acquise du défendeur et la succession de Gardner Johnson, suivant acte au rapport d'Alphonse Barnett, notaire public en cette ville, en date du 3 décembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Tumi—7, 18 24, 31—juin. 7.

Ed. Tomelin (la Dame Louisa Brown, sabre gée) vs Wm H. Dameron.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,703—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huit de mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre maisons situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girondin, Conroy, St-Charles et Bizâmes, et désignées par les numéros DEUX, TROIS, QUATRE et CINQ, sur un plan dressé par [illegible] plan dressé par Pilié, [illegible] et le 13 mai 1849, déposé en l'étude de E. Beauy, notaire public en cette ville.

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Martha Bliss, veuve Porter, épouse de William Oliver Azaud, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 10me jour de mai 1867, jugement a été rendu en cette Cour dans le procès ayant dans cette les mots suivants:—Catherine Lou, [illegible] Mackie, contre son mari, G. Mackie. Sur motion de B. Egan, avocat de la demanderesse, [illegible] que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le [illegible] 1867, soit maintenant confirmé et rendu définitif, que la demanderesse Catherine Louisa Mackie femme de Thomas G. Mackie, recouvre du défendeur, le dit Thomas G. Mackie, son mari la somme de deux mille cinq cents piastres, avec intérêt à 5 pour cent l'an du 11 avril 1867 à parfait paiement, et les frais de procès, [illegible]

Jugement rendu le 10 mai 1867.

Signé le 16 mai 1867.

Signé, CHS. LEAUMONT juge

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22me jour de mai, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept, et la 91me année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Signé A. D. BERNOUDY
Député Greffier.

28mai—5,15,29juin

A. Leblanc vs ses créanciers et les créanciers de Lauve et Leblanc—No 20,866.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Les créanciers du susdit insolvable sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au bureau de Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, le sept de juin 1867 à 10 heures du matin, à l'effet de donner leur avis sur le choix d'un syndic, en remplacement de feu Alcide Le Blanc, décédé; Et M. Alfred Grima, avocat des créanciers absents, est notifié d'avoir à présider la dite assemblée.

Par ordre de la Cour, ce 7 mai 1867.

J. O. CHALON,
Député Greffier.

6 mai—8 [illegible]

Harvey N. Crumhorn vs ses Créanciers—No 23,442

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—La cession des biens de susdit insolvable ayant été acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, il sont notifiés d'avoir à se réunir au bureau de George W. Christy notaire public, en cette ville, lundi, le 3 de juin 1867, à 10 heures A. M. à l'effet de nommer un syndic. Il lui sont de plus notifiés que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, D. C. BYERLY, Greffier.

29 mai—28 et 4)

Succession de L. D. S. FRIGIERE—No 29,928.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

28 mai—juin 2,8

Succession de Peter Coyle—No 28,885.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

23 mai—28, 31

Succession de J. W. Tatt—No 25,614.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

28 mai—28, 31

Succession de Antoine Cavelier Jr.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que F. S. Wilts a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu Antoine Cavelier Jr, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

19mai—24,29

Succession de Marie Victoire Vanderlinden.—No 28,779.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour F. R. O'RORKE, Greffier.

21 mai—28, 31

Succession de B. C. Keatts—No 27,496.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

28 mai—28, 31

Succession de Pierre Bayly—No 28,973.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Wm. T. Houston a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Bayly décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.

28 mai—28, 31

Succession de Marie Sauvé.

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans.—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

Marchandises sèches étrangères et américaines,

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, 28 mai, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée:

460 lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que: Cotons blancs et écrus, indiennes, kerseys, organdis, serviettes, coutils à matelas, denims, coutils, alpaca, mérinos, casimirs, drap d'été, velours, bonneterie, mouchoirs, toile d'Irlande, chemises et caleçons, cotonnades, mousselines, cravates, gants, mantelets, courtepointes, bruns coton, bonnets, &c, &c.

Conditions—comptant à la vente. 28 mai

PAR HOLTZ, BLOHM & CO.

Les Billets de Ville pris au pair.

Grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays.

PAR HOLTZ, BLOHM & Co.,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu

Sans réserve:

1,000 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, le plus grand et le meilleur assortiment qui ait jamais été offert à l'encan sur ce marché.

Détails à la vente.

Conditions—comptant, la moitié en billets du Trésor de la ville, au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

---

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Congress, bottines pour femmes et enfants, brodequins pour hommes, marchandises sèches, &c., &c.

Par F. FERNANDEZ & Co,
F. FERNANDEZ, Encanteur.

AUJOURD'HUI, mardi, 28 du courant à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, rue de la Vieille-Levée, No 44, entre les rues Bienville et Douane, 25 caisses souliers et brodequins, 40 cartons congress pour femmes et enfants.

Immédiatement après

Un assortiment général de marchandises sèches étrangères et du pays, en lots à la convenance des acheteurs

28 mai

Dans l'affaire de William D. Duke, agent de Isabella Touro, demandant la vente des propriétés, &c, &c.

Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

No 17,787.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & Co.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

VENDREDI 7 juin prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de meubles de M. Wattigrant, No 221, rue Royale, entre les rues Dumaine et St-Philippe, en vertu d'un ordre de l'Honorable Charles Leaumont, Juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, Paroisse d'Orléans, en date du vingt-quatrième jour de mai 1867, les meubles ci-après désignés, appartenant à la succession de dame Isabella Touro, savoir—

Un assortiment de meubles meublant se composant en partie de bibliothèque en acajou, tables en acajou à dessus de marbre, sofas et chaises et acajou, a-deboards, bureaux, lits en acajou, armoires, tapis à extension, chaises berceuses, glaces en cadre dorés, tableaux, matelas et oreillers, ustensiles de cuisine, &c, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 mai

---

PAR R. SCOTT.

Whisky de maïs de l'Ouest, etc.

PAR R. SCOTT, encanteur.

MARDI, 28 mai, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au magasin No 118 de la rue du Camp,—30 barils Whisky de maïs de l'Ouest, également barriques vin rouge, cartons de Bordeaux, savon de Palme, vin rouge, bougies, beurre, sardines, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

---

MONTGOMERY BROS. & CO.

Maïs. Maïs.

400 sacs maïs à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui mardi, 28 mai, à 10 heures sur la Levée, au pied de la rue Julia—

400 sacs maïs.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28mai

---

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, MARDI 28 MAI, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tables à rallonges, chaises à siège en canne, chaises à siège à ressorts, tables de centre, tables de marbre, tapis à dessus de marbre, tables à ouvrage, glaces, bibliothèques, buffets et chiffonnier, [illegible] cheminée et ustensiles de cuisine, &c, &c.

— ÉGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à sièges et tables.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu MARDI, 28 MAI, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés.
Chevaux de selle.
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 mai

---

PAR J. P. BOISSEAU.

Meubles. Meubles

Contenu d'une pension, à l'encan, pour cause de départ.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, rue Gravier, Nos 66 et 71.

Entre les rues Tchoupitoulas et Nlle Levée.

IL sera vendu, mardi 28 mai 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Remparts et Dumaine, tout le contenu de la dite pension comprenant beaux bois de lit en acajou et en noyer avec armoires assorties, à dessus en marbre, lavabos, cabinets, beaux meubles de salon en [illegible] tapis, nattes, tables, chaises, lits et tables à rallonge, [illegible] matelas, oreillers, [illegible] batterie de cuisine, etc.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTES DE CONSTABLE.

Vente de constable.

Louis Mūh contre Mary Jones—No 6512.

EN vertu d'un ordre de fieri facias que m'a adressé l'Hon. Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, au No 131 de la rue [illegible], le 29 mai 1867, à 11 heures du matin, un [illegible]

La propriété ci-après décrite. [illegible] se trouve dans la susdite affaire. Conditions, comptant sur les lieux.

JOHN MASKEW
Constable.

19 mai—28,30

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Marchandises étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.

Salle d'encan, rue de Chartres, No 18.

AUJOURD'HUI, à 10 heures dans leur salle d'encan, au No 18 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

400 lots de marchandises sèches fraîches et de choix comprenant un assortiment complet, tel que;

Toile blanche et toile écrue à draps et à chemises, osnaburgs, denims stripes, coutils à matelas coton, des tweeds, casimirs, draps, [illegible] doublures, mulls, cloches, nansouks, linge Victoria, tape checks, jaconas unis et faits, [illegible] imprimés et coutils, linons, toile blanche et coton [illegible] dames, toile, [illegible] mouchoirs, bonneterie, [illegible] chemises, mouchoirs en [illegible] &c. &c.

28mai

PAR H. SPIRO & CO.

MAISON ARCADE D'ENCAN,

Rue des Magasins No 36, à côté de l'Hôtel St James,

PAR H. SPIRO & CO.,
J. GOLDMAN, encanteur.

IL sera vendu, sans réserve, Mardi 28 mai, à 10 heures du matin un grand assortiment de marchandises sèches, comprenant

5 bal es Osnaburgs.
5 balles Lowell de Mc Rae.
5 balles coton écrue 4,4 Abbott.

Toile blanche et coton écru 4/4 3/4 et 10 4 à draps, coton blanc et coton écru denims, coutils à matelas, stripes, ginghams plaids, coutils, tricots, cotonnades, toile, linons, barège, jeans, satinet, flanelles, &c.

— ÉGALEMENT —

Un fort lot de velours, jaconats, mousselines, mousselines suisses, linge de table, dames alpaca, robes mousseline, soie [illegible], checks, toile du Nord, [illegible], coutils, organdis, mousselines, &c.

— ÉGALEMENT —

Un grand nombre de livres blancs, chapeaux, bonneterie, articles de fantaisie, [illegible] bottes, [illegible] tabac, cigares, &c, &c.

Conditions à la vente.—La vente est positive. 28 mai

PAR O. VALETON.

JAMBONS. JAMBONS.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur.

MARDI, 28 mai, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au No 60, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras—

35 tierçons jambons passé au sucre.
3 boucauts épaules.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

---

PAR D. E. MORPHY.

Maison en Ep... Maison en Ep...

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, Mardi, 28 mai 1867, à 10 heures du matin, au débarcadère des chalands, au pied de la rue Julie.

Du une cargaison-chargement d'un chaland.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

---

PAR CHARLES E. FORTIER.

Dans l'affaire E. C. Ames, absent.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 37

MARDI 28 mai 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 avril 1867, ces terrains ci-après décrits savoir:

Deux terrains situés au bourg [illegible] dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, les dits terrains sont désignés par les Nos 10 et 11 [illegible] de l'îlet No 11 [illegible]

Conditions: [illegible]

Les actes de vente par-devant A. D. Doriocourt notaire public, aux frais des acquéreurs. 28mai—7,14,21,28mai

---

Comptes et billets—P. McCan contre ses créanciers et les créanciers de Keegan et McCan.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI, 1er juin 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du [illegible]

Un lot de comptes, billets, etc., d'après une copie de l'inventaire qui peut voir au bureau de l'encanteur.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

---

PAR PALFREY & HILL

Succession de Mme Laura V. Palfrey

—No 27,161—

Vente à l'encan de scrip d'assurance de feu.

Et la maison de choix, en briques et à trois étages (treize bâtisses) avec un terrain dans le faubourg—No 162 de la rue Julie.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, Encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 5.

IL sera vendu, SAMEDI, 1er juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] les biens ci-après désignés, appartenant à la succession de Mme Laura V. Palfrey, savoir:

Scrip d'Assurance.

$20. Scrip d'Assurance du Sun, de 1861.

Propriétés foncières.

1o—UN TERRAIN, avec la maison en briques [illegible] y trouve, situé dans le Premier District de cette ville, [illegible] rue Julie, entre les rues du Camp et St-Charles [illegible]

2o—UN MORCEAU DE TERRE [illegible]

[illegible]

Les actes de vente par-devant [illegible] notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 mai—juin 1

PAR S. GUINAULT.

Vente d'une jolie propriété rue d'Orléans près du marché Tremé.

PAR S GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 1er juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé au faubourg Tremé à un demi îlet du marché Tremé, mesurant 31 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue d'Orléans, par 74 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble avec la maison [illegible] cuisine, cour, citerne, waterwork [illegible] Le tout divisé en deux appartements [illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets portant hypothèque et 8 p. cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, [illegible]

Les bâtisses devront être maintenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente par-devant Amédée Ducatel, aux frais de l'acquéreur y compris le timbre. 28 mai

---

Vente pour cause de départ.

Meubles, Armoires vitrées, Machine à coudre, &c. &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI 30 mai 1867, il sera vendu à 10 heures de la rue [illegible], rue de la Douane, entre Royale et Bourbon—

Un lot de meubles meublant, consistant en bois de lit et bureaux, armoires, chaises, tables, lavabos, glaces, armoire vitrée, une machine à coudre de Singer, un cabinet à vitrer, [illegible] mobilier, articles de cuisine &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

---

Deux maisons bien situées sur la rue Villeré.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 1er juin 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,

Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Villeré, Robertson, Dumaine et Ste Anne, mesurant 24 pieds 7 pouces 6 lignes de face par 108 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, comprenant deux maisons [illegible]

Conditions—Moitié du prix de l'adjudication comptant. [illegible]

Acte de vente par-devant [illegible] notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre. 28 mai

---

Vente pour cause de départ.

Par S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu, mercredi 29 mai 1867 à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine—

GROCERIES. Le fonds d'un magasin de groceries parfaitement assorti et consistant en café, sucre, graisse, chandelles, huile de charbon, vin en bouteilles et en barriques, fruits conservés, sardines, amidon, riz, &c. &c.

L'installation du magasin, ainsi que le privilège du bail de la maison, les licences d'Etat et de ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 28 mai

Vente sans réserve pour liquidation.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mercredi 29 mai 1867 à 4 heures et demie précises de l'après-midi, à l'encoignure des rues Roman et St Philippe.

GROCERIES. Le fonds d'un magasin de groceries parfaitement assorti consistant en café, sucre, chandelles, farine, riz, huile de charbon, vin, [illegible] l'eau-de-vie, vin en barriques, [illegible] installations, &c. &c. Aussi les licences d'Etat et de ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 28 mai

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 30 mai 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le chemin du Gentilly, en face de la route du Fair Grounds, chez Bernard [illegible]

15 belles vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux et les autres au moment de vêler.

Un char à banc ou cheval, une charrette à lait. La clientèle et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $150, comptant; de $150 à $300 à quatre mois, et au-dessus de $300, un an de crédit en billets endossés à satisfaction. 28 mai

---

Vacherie......Vacherie

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 28 mai 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Poigne et Grande Hommes—

La vacherie de Jean Baptiste Boutigard consistant en

30 belles vaches laitières, beaucoup avec des veaux et les autres au moment de vêler.

7 chevaux et un beau mulet.

1 charrette à lait et une ditto à provision.

1 chaudière à bouillir le mais.

La clientèle et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400, six mois, et au-dessus, un an de crédit en billets endossés à satisfaction. 28 mai

---

JACOB OTT, Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 68, Gravier Street, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

SIX TERRAINS, A L'ENCOIGNURE DES RUES WASHINGTON ET SECONDE, dans la ville de Carrollton.

Succession de John Booth, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No —.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur.

Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 29 JUIN 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Joe W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 27 mai 1867 dossier de la Cour, No [illegible] il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus la propriété suivante, savoir:

SIX TERRAINS DANS LA VILLE de Carrollton, paroisse Jefferson désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'îlet borné par les rues Washington, Burthe, Short et Seconde, et désigné comme l'îlet No 291, sur un plan annexé à un acte passé le 26 juin 1861 par L. F. Cuvre, notaire public et le même sur un plan [illegible] dans l'étude de Théo. Guyol, autrefois notaire public en cette ville. Lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Washington et Seconde.

CONDITIONS—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un crédit de douze mois en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux portant intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque devant être [illegible] [illegible] 5 pour cent d'honoraires d'avocat [illegible]

Actes de vente par devant J. F. Coffey notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.

28 mai—29 [illegible] 29

Grande vente de propriétés de valeur

DANS UN QUARTIER FLORISSANT, ET A LONGS TERMES

Soixante seul ILETS DE TERRES, subdivisés en 1492 terrains à

Burtheville,

embrassant toute cette portion de terre entre la rue de la Levée et six îlets au-delà de la rue St Charles et le Carrollton Rail-Road et entre Bloomingdale et Foucher.

Pour clore une succession et effectuer un partage.

EDMOND BURTHE et als vs. La Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans et als, en partage—No 2921—Deuxième Cour Judiciaire de Jefferson

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.

Bureau—No 47 rue Carondelet.

MERCREDI, 29 MAI 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour Judiciaire de la Paroisse de Jefferson, en date du [illegible] avril 1867 dossier de la Cour No 2921—il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes savoir:

VINGT CINQ TERRAINS dans l'îlet No 9, borné par les rues Levée, Webster, Preston et Bloomingdale.

VINGT SIX TERRAINS dans l'îlet No 10, borné par les rues Levée, Webster, Preston et l'Avenue Henry Clay.

VINGT SIX TERRAINS dans l'îlet No 11, borné par les rues Levée, Calhoun, Preston et l'Avenue Henry Clay.

VINGT CINQ TERRAINS dans l'îlet No 12, borné par les rues Levée, Calhoun, Preston et la propriété Foucher.

VINGT-QUATRE TERRAINS dans l'îlet No 13, borné par les rues Market, Calhoun, Preston et la propriété Foucher.

VINGT SIX TERRAINS dans l'îlet No 14, borné par les rues Market Calhoun, Preston et l'Avenue Henry Clay.

VINGT SIX TERRAINS, dans l'îlet No 15, borné par les rues Market Webster Preston et l'Avenue Henry Clay.

VINGT QUATRE TERRAINS dans l'îlet No 16 borné par les rues Market, Webster, Preston et Bloomingdale.

VINGT QUATRE TERRAINS dans l'îlet No 7 borné par les rues Market Webster, Laurel et Bloomingdale.

VINGT SIX TERRAINS dans l'îlet No 18, borné par les rues Market, Webster et Laurel et l'avenue Henry Clay.

VINGT SIX TERRAINS dans l'îlet No 19 borné par les rues Market, Calhoun et Laurel et l'avenue Henry Clay.

VINGT SIX TERRAINS dans l'îlet No 20, borné par les rues Market, Calhoun, Laurel et la propriété Foucher.

VINGT-UN TERRAINS dans l'îlet No 21, borné par les rues Laurel, Calhoun et Magasin et la propriété Foucher.

VINGT QUATRE TERRAINS dans l'îlet No 22, borné par les rues Laurel, Calhoun et Magasin et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-TROIS TERRAINS dans l'îlet No 23, borné par les rues Laurel, Webster et Magasin et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-TROIS TERRAINS dans l'îlet No 24, borné par les rues Laurel, Webster et Magasin et Bloomingdale.

VINGT CINQ TERRAINS dans l'îlet No 25, borné par les rues Laurel, Webster et Magasin et l'avenue Henry Clay.

VINGT-CINQ TERRAINS dans l'îlet No 26, borné par les rues Magasin, Webster et Chestnut et Bloomingdale.

VINGT TERRAINS dans l'îlet No 27, borné par les rues Magasin, Webster et Chestnut et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-TROIS TERRAINS dans l'îlet No 28, borné par les rues Magasin, Calhoun et Chestnut et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-TROIS TERRAINS dans l'îlet No 29, borné par les rues Camp, Calhoun et Magasin et la propriété Foucher.

VINGT TERRAINS dans l'îlet No 30, borné par les rues Camp, Calhoun et Magasin et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-DEUX TERRAINS dans l'îlet No 31, borné par les rues Camp, Webster et Magasin et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-UN TERRAINS dans l'îlet No 32, borné par les rues Camp, Webster et Magasin et Bloomingdale.

VINGT-UN TERRAINS dans l'îlet No 33, borné par les rues du Camp, Webster et Chestnut et Bloomingdale.

VINGT DEUX TERRAINS dans l'îlet No 34, borné par les rues du Camp, Webster et Chestnut et l'Avenue Henry Clay.

VINGT DEUX TERRAINS dans l'îlet No 35, borné par les rues du Camp, Calhoun et Chestnut et l'Avenue Henry Clay.

VINGT DEUX TERRAINS dans l'îlet No 36, borné par les rues Camp, Calhoun et Chestnut et la propriété Foucher.

VINGT-DEUX TERRAINS dans l'îlet No 37, borné par les rues Coliseum, Calhoun et Chestnut et la propriété Foucher.

VINGT-DEUX TERRAINS dans l'îlet No 38, borné par les rues Coliseum, Calhoun et Chestnut et l'Avenue Henry Clay.

VINGT DEUX TERRAINS dans l'îlet No 39, borné par les rues Coliseum, Webster et Chestnut et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-DEUX TERRAINS dans l'îlet No 40, borné par les rues Coliseum, Webster et Chestnut et Bloomingdale.

DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet No 41, borné par les rues Coliseum, Webster et Perrier et Bloomingdale.

DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet No 42, borné par les rues Coliseum, Webster et Perrier et l'Avenue Henry Clay.

DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet No 43, borné par les rues Coliseum, Calhoun et Perrier et l'Avenue Henry Clay.

DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet No 44, borné par les rues Coliseum, Calhoun et Perrier et la propriété Foucher.

DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet No 45 borné par les rues Prytanée, Calhoun et Perrier et la propriété Foucher.

VINGT-DEUX TERRAINS dans l'îlet No 46 borné par les rues Prytanée, Calhoun, Perrier et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-DEUX TERRAINS dans l'îlet No 47, borné par les rues Prytanée, Webster, Perrier et l'Avenue Henry Clay.

DIX-NEUF TERRAINS, dans l'îlet No 48, borné par les rues Prytanée, Webster, Perrier et Bloomingdale.

DIX-NEUF TERRAINS, dans l'îlet No 49, borné par les rues Prytanée, Webster, Pitt, et Bloomingdale.

VINGT TERRAINS, dans l'îlet No 50, borné par les rues Prytanée, Webster et Pitt et l'Avenue Henry Clay.

VINGT TERRAINS dans l'îlet No 51, borné par les rues Prytanée, Calhoun et Pitt et l'Avenue Henry Clay.

VINGT TERRAINS dans l'îlet No 52, borné par les rues Prytanée, Calhoun et Pitt et la propriété Foucher.

DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet No 53, borné par les rues Jersey, Calhoun et Pitt et la propriété Foucher.

VINGT TERRAINS dans l'îlet No 54, borné par les rues Jersey, Calhoun et Pitt et l'Avenue Henry Clay.

VINGT TERRAINS dans l'îlet No 55, borné par les rues Jersey, Webster et Pitt et l'Avenue Henry Clay.

DIX-HUIT TERRAINS dans l'îlet No 56 borné par les rues Jersey, Webster et Pitt et Bloomingdale.

DIX-SEPT TERRAINS dans l'îlet No 57 borné par les rues Jersey, Webster et Hurst et Bloomingdale.

DIX-SEPT TERRAINS dans l'îlet No 58, borné par les rues Jersey, Webster, et Hurst et l'Avenue Henry Clay.

DIX-SEPT TERRAINS dans l'îlet No 59, borné par les rues Jersey, Calhoun, et Hurst et l'Avenue Henry Clay.

DIX-SEPT TERRAINS dans l'îlet No 60, borné par les rues Jersey, Calhoun, Hurst et la propriété Foucher.

DIX-SEPT TERRAINS dans l'îlet No 61, borné par les rues Benjamin, Calhoun, Hurst et la propriété Foucher.

TRENTE TERRAINS dans l'îlet No 62, borné par les rues Benjamin, Calhoun, Hurst et l'Avenue Henry Clay.

VINGT TERRAINS dans l'îlet No 63, borné par les rues Benjamin, Webster, Hurst et l'Avenue Henry Clay.

DIX SEPT TERRAINS dans l'îlet No 64, borné par les rues Benjamin, Webster, Hurst et Bloomingdale.

TRENTE TERRAINS dans l'îlet No 65, borné par les rues Benjamin, Webster, Nayades et l'Avenue Henry Clay.

TRENTE TROIS TERRAINS dans l'îlet No 67, borné par les rues Benjamin, Calhoun, Nayades et l'Avenue Henry Clay.

VINGT-CINQ TERRAINS dans l'îlet No 68, borné par les rues Benjamin, Calhoun, Nayades et la propriété Foucher.

DIX NEUF TERRAINS dans l'îlet No 91 borné par les rues Nayades, St Patrick, Edmond et la propriété Foucher.

VINGT DEUX TERRAINS dans l'îlet No 92 borné par les rues St David, St Patrick, l'Avenue Clay et Bloomingdale.

VINGT UN TERRAINS dans l'îlet No 96, borné par les rues St David et Green, l'Avenue Henry Clay et Bloomingdale.

DIX-HUIT TERRAINS dans l'îlet No 97, borné par les rues St David, Green et Edmond et la propriété Foucher.

VINGT-CINQ TERRAINS, dans l'îlet No 99, borné par les rues St George, Greene et Edmond et l'Avenue Henry Clay.

DIX-HUIT TERRAINS dans l'îlet No 100, borné par les rues St George, Greene et Edmond et la propriété Foucher.

DIX-HUIT TERRAINS dans l'îlet No 103 borné par les rues St George, Long et Edmond et la propriété Foucher.

DIX-HUIT TERRAINS dans l'îlet No 104, borné par les rues Breslau, Long et l'Avenue Henry Clay et Bloomingdale.

VINGT QUATRE TERRAINS dans l'îlet No 105, borné par les rues Breslau, Long et Edmond et l'Avenue Henry Clay.

DIX SEPT TERRAINS dans l'îlet No 106, borné par les rues Breslau, Long et Edmond et la propriété Foucher.

Les propriétés ci-dessus seront vendues par îlet aux conditions suivantes.

Termes et Conditions suivantes:

Un quart comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs respectivement, payables à leur propre ordre et endossés par eux et payables à la banque de l'Etat de la Nouvelle-Orléans, portant intérêt, du jour de la vente à raison de huit pour cent par an à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénation et en cas de poursuite légale le défaut des dits billets ou procès, clause de cinq pour cent pour frais d'avocat. [illegible] Les acquéreurs respectivement devront se mettre en possession et jouir de la propriété du jour de l'adjudication. [illegible]

L'acte de vente et la vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis par-devant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

27 avril—2 [illegible] 29

VENTE SANS RESERVE, A DOUZE MOIS DE CRÉDIT.

Trois Terrains à Alger, près du Ferry du Troisième District.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 27,457—

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

MERCREDI, le 5 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 18 mai 1867, et d'un ordre supplémentaire, en date du 23 mai 1867, dossier de la Cour No 27,457 il sera vendu pour le compte de la succession de E. Dupouilly, la propriété suivante savoir:

TROIS TERRAINS, situés dans la ville d'Alger, Paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Pierre, Verret et Alix, désignés par les Nos 25, 26 et 27, sur un plan dressé par Jos. B. Dupouilly, ancien voyer.

LE TERRAIN No 25 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier, sur une profondeur de 116 pieds, entre lignes parallèles.

LES TERRAINS Nos 26 et 27 touchant au terrain ci-dessus et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier sur une profondeur de 142 pieds, entre lignes parallèles.

Cette vente étant la seconde et la dernière, la propriété ci-dessus n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une vente antérieure, la propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve, aux conditions suivantes:

A douze mois de crédit, en un billet de l'acquéreur, avec caution bonne et solvable, à la satisfaction de l'administrateur, et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra payer comptant [illegible] frais de l'adjudication au billet qui se donnera.

Acte de vente par-devant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis. 29 mai—juin 1,4,5

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris.

No 66, rue du Maine, entre rue Royale et Bourbon.

TRAITEMENT HOMOEOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Actions! Actions!

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR encanteur

Salle de vente, No 44, rue Bienville.

MERCREDI, 29 mai 1867 à midi il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs

100 actions du chemin de fer Carrollton
73 actions de la Presse à Coton de la Levée,
13 do do do
5 bons consolidés de la ville de $1000, chacun, coupons de mai et de novembre

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai.

PAR A. FEIBER

Magasin de prix, en briques, à trois étages et double, No 82 de la rue de la Douane, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse.—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, le SAMEDI, 1er juin 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet [illegible] rues de Chartres, Canal, Passage de la Bourse et Douane. Le dit terrain mesure 27 pieds de face à la rue de la Douane sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les bâtisses sur ce terrain, consistant en un magasin de prix en briques, à trois étages et double, [illegible]

Conditions—La moitié comptant et la balance à payer [illegible]

[illegible] Bourse par-devant Edouard Barnett notaire public aux frais de l'acquéreur. 28 mai

---

Grande facture de diamants, argenterie montres en or et en argent, &c, à l'encan.

PAR A. FEIBER
H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 28 mai, à 10 heures, dans la salle d'encan au No 6 de la rue de Chartres—

Bagues, boutons de manchettes, épingles, etc., [illegible] [illegible] montres en or et en argent, [illegible] argent, [illegible]

Tous les articles seront pleinement garantis.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR BERNARD TURPIN.

Vente par ordre du Consul français

PAR BERNARD TURPIN
EUGÈNE TOURNE, Encanteur.

MARDI 28 mai 1867, à midi, il sera vendu au magasin No 47 Vieille-Levée par ordre du Consul Français pour le compte de qui il appartiendra—

[illegible] caisses de [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 28 mai

PAR G. DE FERIET.

21 magnifiques terrains pour bâtir, à Carrollton.

Succession de Thomas Alonzo.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 62.

MERCREDI, 29 mai 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

UN ILET désigné par le No [illegible] en la ville de Carrollton, Paroisse Jefferson, compris entre les rues Freret & Monroe. [illegible]

Le tout d'après un plan dressé par A. Castaing, architecte et déposé dans l'étude de [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, privilège de vendeur et intérêt à 8 pour cent. [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par-devant Eugène Bouly, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Outils d'arrimeur! Outils d'arrimeur!

Succession de Patrick Powers.—No 29,164.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 62 rue Royale.

SAMEDI, 8 juin 1867, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à la [illegible] coin des rues Dauphine et [illegible] Deuxième District en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible] Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 24 mai 1867, les outils d'arrimeur, savoir:

Onze presses à visser.
Six crouettes à arrimer.
Sept de ... à deux roues.
Quatre crampons.
Une paire de [illegible]
Un jeu de roues à tirer.
Une pompe sur [illegible]
Deux scies à main.
Sept pinces en fer.
Deux [illegible]
Deux tripes.
Deux [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vente positive pour opérer un partage

Quatre-vingts magnifiques terrains à Freetown, Carrollton, à quatre îlets seulement du Chemin de fer de Carrollton, convenables pour des terrains et méritant l'attention de ceux qui cherchent des demeures à bas prix—Egalement, trois magnifiques morceaux de terre sur la Grande Ile, ou des endroits de bains les plus recherchés du Sud.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau rue Royale No 62

MERCREDI 29 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

1o—QUATRE ILETS DE TERRE [illegible]

2o—TROIS MAGNIFIQUES MORCEAUX DE TERRE situés à Grande Ile désignés par les Nos [illegible]

[illegible]

Agréables résidences, Nos 624 et 626 de la rue Casacalvo (aujourd'hui rue Royale) entre les rues Montégut et Clouet, Troisième District.

Succession de George et de Catherine Motz

—No 28,755—

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, No 62 rue Royale.

JEUDI, 6 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté [illegible] les propriétés ci-après désignées dépendant de la succession, savoir—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Casacalvo (aujourd'hui Royale), Chartres, Montégut et Clouet. [illegible]

Ensemble avec les améliorations [illegible]

Parfaitement—Une maison basse en bois derrière la précédente, [illegible]

Conditions—Les trois quarts comptant, le reste [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par-devant Joseph Cuvillier, notaire public, à la charge de l'acquéreur.

Juin—11, 18, 22—1er et 6 juin

Vente pour le Compte d'un Premier Acquéreur.

Magnifique Résidence en Brique, au coin des rues Hôpital et Condé.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, No 62 de la rue Royale.

LUNDI, le 3 juin 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte et aux risques du premier acquéreur Jean Michel le premier acquéreur qui a failli d'accomplir les conditions de l'adjudication faite le 18 février 1867—

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital, Condé et Barracks, [illegible]

Les bâtisses et améliorations comprennent la résidence en briques [illegible]

Les personnes qui désireront acheter une bonne résidence sont invitées à venir examiner cette propriété [illegible]

Les actes de vente, avec les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par-devant [illegible] notaire public aux frais des acquéreurs.

22mai—25,27,31; juin 3

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—MAI 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou ceux qui pourraient donner des renseignements sur ces personnes et dont les noms ne sont [illegible]

A

Andry, Laitina (Mme) — Leblond, Médéric
Arnaud, Désiré — Lestrade, Jules
Avet, Jean Joseph Marie — Lerrion, Michel

B — Laroche Charles
Barthe Clément — Lauta, Jean
Bianconi, Baron — Lataste, Elisabeth, Veuve
Berendes (Mme) née François — Walsh
Boisse Rain — Lecordier, Léon
Bayol, Jules Alexis — M
Barragué, Pierre — Minvielle, Jean
Brana, Jean — Mallinos, Jean
Bourgeois, François Constant — Maurin, François
Boucher, François — Martin, Jean Pierre
C — Marot (Mme) née Louise
Charpentier Auguste — Grenard
Costaing (Mme Veuve) — N
Coste, Jean — Nicolandes, Joseph
Costa, Jean-Marie — Noël, Paul
Courby, Jean — Negoba-Lebrun, Pierre
Chevalier (la famille) — P
Castaing Jean — Poutrel Jules
Christophe Charles — Pons, Eugène
Chavez, Michel — Pigeot, (Mme) née Angeline Nicole Pravel
D — Prichard Félix
Depeandre Ferdinand — Pellie, Alfred
Dorange Eugène — Pacquet, Pierre François
Doclos Philippe — R
Dacto Pierre Louis — Rousseau, Charles
Dupont, Jean Louis — Rocheb, François
Drugnanes, Eugène — Rôle, Catherine
Dumonsa Denis — Roux, Jean Baptiste
Dupont, Jean Charles — Rovertegal, Joseph
Dardon, Joseph — S
F — Sansa, Jacques
Fiement, (les époux) — Soubed, Marie
Fleuriet, Louise (Mlle) — Souquet, Pierre
Favre Nicolas Antoine — Soubier, Joseph Clément
Frémont Nicolas — Souad (Mme Veuve) née
G — Pierre
Gemmond, Désiré et François — T
Grimont Théodore — Tignières, Gérard
Guyon (Mme Veuve) — Treuillet, Eugène
Guillomet François — V
Géry, Paul — Verdier et famille